

BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

« BMCI »

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Capital Social de 1.327.928.600 Dirhams
Siège social : 26, Place des Nations Unies, Casablanca
R.C. n° 4091

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le mardi trente juin, à 10 heures,

Dans le contexte de l'épidémie du COVID-19 et de la décision de prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020 en vertu du décret n° 2-20-406 du 9 juin 2020 et des mesures prises par les pouvoirs publics notamment celles interdisant les rassemblements et limitant les déplacements, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie » (« BMCI »), dans un souci d'assurer la sécurité de tous les actionnaires, s'est tenue exceptionnellement à huit clos hors la présence physique des actionnaires, au siège social sis au 26 Place des Nations Unies, Casablanca, sur convocation du Directoire publiée dans le journal d'annonces légales « Le Matin » du 29 mai 2020.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles énoncées ci-avant, et en vertu de l'article 20 des statuts de la BMCI, les actionnaires ont été invités à exercer leurs droits préalablement à la date de l'Assemblée en recourant au vote par correspondance, ou en donnant mandat à une personne qui votera pré-assemblée ou encore en donnant mandat au Président.

Le Bureau de l'Assemblée est constitué de :

- M. Philippe Dumel, Président du Directoire, préside la réunion
- M. Mourad NAJIH, scrutateur et secrétaire.

Assistent également :

- M. Rachid Marrakchi, Directeur Général ;
- Madame Ikram Erryahi, Directeur Financier ;
- M. Abdelfettah Berrada, Directeur des Affaires Juridiques.
- M. Hicham Belemqadem, Commissaire aux comptes du Cabinet Deloitte Audit, représentant du collège des commissaires aux Comptes.

Le Président déclare que le quorum définitif a été arrêté le 25 juin 2020 à 16 heures et constate après scrutin des formulaires de vote par correspondance ou par procuration reçus par la Société, que ledit quorum s'établit à 10 041 087 actions sur les 13 279 286 actions composant le capital soit 75,61% du capital. Le quorum légal est donc réuni et l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met ensuite à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire original légalisé du journal d'annonces légales « Le Matin » du 29 mai 2020, contenant l'avis de convocation de la présente Assemblée Générale ;
- un exemplaire original légalisé du journal d'annonces légales « Le Matin » du 28 février 2020 dans lequel ont été publiés les états de synthèse de l'exercice 2019 ;
- le bilan et les comptes de la société au 31 décembre 2019 ;

- le rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- le rapport de gestion du Directoire ;
- le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- le projet de texte des résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- les pouvoirs des actionnaires qui se sont fait représentés ;
- les statuts de la société.

Le Président rappelle que les documents exigés par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la banque : www.bmci.ma, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui est le suivant :

1. approbation du rapport du Conseil de Surveillance sur l'exercice 2019 ;
2. approbation du rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31/12/2019 ;
3. approbation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019 ;
4. approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par la loi n° 17-95 ;
5. examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
6. affectation des résultats ;
7. quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes au titre de l'exécution de leur mandat ;
8. renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes ;
9. fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2019 ;
10. Questions diverses.

Le Président déclare qu'aucun projet résolutions nouvelles n'a été soumis par les actionnaires pendant le délai de dix (10) jours suivant la date de convocation.

Le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir le dispenser de la lecture du rapport Conseil de surveillance et M. Rachid Marrakchi Directeur Général de la lecture du Rapport de Gestion sur l'exercice 2019 qui est particulièrement consistant, de même que pour les rapports général et spécial des commissaires aux comptes, en rappelant que l'ensemble des rapports et de la documentation financière devant être mis à la disposition des actionnaires et du public sont contenus dans le Rapport Financier Annuel sur l'exercice 2019 disponible sur le site de la Bmci (rubrique : Communication Financière).

Le Président présente ensuite les résultats des votes par correspondance ou par procuration des résolutions proposées à l'Assemblée :

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le rapport du Conseil de Surveillance.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

- pour : 10 041 087 voix
- contre : 0 voix
- abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, approuve ledit rapport, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

- pour : 10 041 087 voix
- contre : 0 voix
- abstention : 0

Cette résolution est adoptée

Troisième Résolution

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

- pour : 10 041 087 voix
- contre : 0 voix
- abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée

Quatrième Résolution

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi n° 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée.

Nombre de votes valablement exprimés 1 179 070 actions* représentant 11.74 % du capital social dont :

- pour : 1 179 070 voix
- contre : 0 voix

** N'ont pas été prises en compte les actions détenues par l'actionnaire intéressé, directement ou indirectement par cette résolution, en l'occurrence la société BNP Paribas IRB Participations.*

Cette résolution est adoptée

Cinquième Résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un bénéfice net comptable de 520.405.087,62 dirhams.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

- pour : 10 041 087 voix
- contre : 0 voix
- abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la proposition du Directoire, approuvée par le Conseil de Surveillance, de suspendre toute distribution de dividende au titre de l'exercice 2019, conformément à l'instruction générale de Bank al Maghrib. En conséquence, l'affectation des résultats au titre de l'exercice 2019 est comme suit :

Intitulé	Montants en dirhams
Résultat	520.405.087,62
Réserve légale (minimum légal déjà atteint)	0,00
	520.405.087,62
Report à nouveau au 31/12/2018	159.196.613,20
	679.601.700,82
Réserve facultative	1.900.000.000,00
Reste à reporter à nouveau	679.601.700,82

Toutefois, le Directoire se réserve la faculté de convoquer, à une date ultérieure au cours du deuxième semestre 2020, une Assemblée Générale Ordinaire à réunir extraordinairement, afin d'examiner la décision d'une distribution de dividende eu égard à la solidité financière de la banque et au bon niveau de ses ratios prudentiels.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

- pour : 10 041 087 voix
- contre : 0 voix
- abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée

Septième Résolution

L'Assemblée Générale, par suite de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, les Cabinets Deloitte Audit et PwC Maroc, pour l'accomplissement de leur mandat respectif pendant l'exercice écoulé.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

- pour : 10 041 087 voix
- contre : 0 voix
- abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée

Huitième résolution

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à échéance du mandat des commissaires aux comptes.

Elle décide par conséquent, de les renouveler :

- le Cabinet Deloitte Audit, représenté par Monsieur Hichem Belemqadem, pour une durée de trois (3) exercices, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2022 ; et
- le Cabinet PwC Maroc, représenté par Monsieur Mohamed Rqibate, pour une durée de trois (3) exercices, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2022.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

- pour : 10 041 087 voix
- contre : 0 voix
- abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2019, à un montant global brut de 3.573.437,50 dirhams.

Le Conseil de Surveillance répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

- pour : 10 041 087 voix
- contre : 0 voix
- abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

Nombre de votes valablement exprimés 10 041 087 actions, représentant 75,61 % du capital dont :

- pour : 10 041 087 voix
- contre : 0 voix
- abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 10 heures 39 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, en (six) exemplaires originaux, qui est signé, après lecture par le Président et le Secrétaire.

Le Président
Monsieur Philippe Dumel



Le Secrétaire
Mourad Najih



